



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.04.2026

Le Maire ouvre la séance à 20h00. Un membre est absent excusé : Christophe MOUQUET qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER.

Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Againa HUE est désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 30.03.2026

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2. Reprise des résultats (Délibération 17/2026)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2025, constate les résultats suivants et décide à l'unanimité de reporter au Budget Primitif 2026, les sommes suivantes :

Excédent de fonctionnement : 249 365,07€ = 55 105,01€ en RI au 1068 et 194 260,06 en RF au 002.

Déficit d'investissement : 52 465,01€ en totalité DI au 001

3. Budget Primitif 2026 (Délibération 18/2026)

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 514 778,06€.

Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 160 347,01€, ce qui englobe les travaux d'éclairage public arrêt de car des Parquets et l'achat d'un tracteur

Après délibération, le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Fongibilité des crédits (Délibération 19/2026)

Suite au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations (Délibération 20/2026)

Lors d'un RDV avec le trésorier communal, celui-ci a demandé que la commune amortisse ses investissements.

Compte-tenu que la commune est tenu d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées (compte 204) sur une durée maximale de :

- 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou études
- 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le Conseil Municipal décide donc d'accepter ces durées sous conseil du trésorier

6. Recensement des projets SDE76 pour 2027 (Délibération 21/2026)

Le Conseil Municipal n'a pas de projet d'éclairage public pour 2027 au vue des projets déjà retenu à la précédente réunion (peinture salle des fêtes, réfection rue de Bernimont, rénovation toiture clocher de l'église).

7. Vote taux taxe aménagement au 1^{er} janvier 2027 (Délibération 22/2026)

A partir du 1^{er} janvier 2027, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux de 2% et souhaite continuer d'exonérer à 100% les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

8. Avis projet éolien centrale éolienne du plateau de la mare à Bouelles (Délibération 23/2026)

Le Préfet demande au conseil municipal de donner son avis sur le projet de centrale éolienne du plateau de la mare à Bouelles. C'est une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Bouelles. Après discussion le conseil se prononce :

1 voix pour - 4 voix contre et 6 absents.

9. Questions diverses

. Un locataire a demandé à M. le Maire si la commune souhaiterait lui vendre la maison qu'il habite. Après discussion le Conseil municipal ne souhaite pas vendre ce bien.

. Il faut préparer les papiers d'inscription au concours des maisons fleuries avec date limite d'inscription au 10 juin.

. Il est signalé qu'un vitrail est cassé ou décroché à la Chapelle Saint Sauveur, M. le maire ira voir sur place.

. Il faut remplacer la balançoire de Grattenoux, un autre devis sera demandé, celui reçu chiffre l'assise et les chaînes à 320€ HT.

. Un fil de téléphone est toujours cassé à Saint Jouarre, il convient de demander au riverain d'élaguer un peu sa haie sinon l'entreprise n'interviendra pas pour réparer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h50

PV arrêté à la séance du 05/06/2026

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Agaïna HUE